

Conseil d'administration
Réunion du jeudi 27 novembre 2025

**Établissement du Parc national de Port-Cros
Conservatoire botanique national méditerranéen**

Délibération n° 21/2025

**Plan d'accompagnement des dynamiques forestières
de l'île de Porquerolles**

Vu le Code forestier et notamment son article L211-1 II. relatif à la cessation du régime forestier des forêt de l'État mis à disposition d'une administration de l'État ou d'un établissement public national pour l'exercice de leurs missions ainsi que son article L124-2 relatif aux garanties de gestion durable des bois et forêt.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le Plan d'accompagnement des dynamiques forestières de l'île de Porquerolles.

La Présidente du Conseil d'administration,

Isabelle MONFORT